



Probleme avec des huissiers

Par **SIAMAD_old**, le **31/08/2007** à **20:46**

RESUME DE L HISTOIRE

J'étais colocataire, avec une cousine

J'ai quitté l'appartement sans enlever mon nom du bail

Du moment ou je suis partie, elle a arrete de payer le loyer

Etant la seule personne solvable, j'ai regle la totalité de la dette qui s'eleve a plus 17000 EUROS

S'y sont greffés les aides au logement de ma cousine = - 4000 EUROS

J'ai donc fini de payer en février 2007

Fin juillet 2007 ils ont retiré 300 euros sans péavis

J'entre en contact avec eux au téléphone et ils m'apprenent que le compte n'est pas soldé et que de toute façon j'ai reçu + de 800 EUROS au mois de juin

Argent que je n'ai jamais eu, il correspond au saisie sur salaire des cautionnaires

A ce jour ils sont incapables de me donner une réponse sur le devenir des 800 euros et sur le pourquoi du prélèvement des 300 euros

Si les huissiers se sont trompés sur le destinataire des 800 euros, sont ils dans l'obligation de rectifier leur erreur et donc de me les payer ?

Quel recours ai je ?

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **11:22**

bonjour

si la CAF s'est trompé de personne, ils sont dans l'obligation de restitution des sommes indues.

Envoyer une lettre AR pour demander le remboursement et prendre date de votre demande. cette piece vous sera nécessaire en cas de contentieux devant le tribunal

Par **SIAMAD_old**, le **01/09/2007** à **11:42**

merci d' avoir pris le temps de me répondre

mais j'ai dû mal m'exprimer, ce sont les huissiers qui disent m'avoir envoyer 800 euros et qui sont incapables de me dire ce qu'ils sont devenus

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **12:35**

qu'il justifie de leur envoi